

COMMUNE DE LES DESERTS

Mairie La Combe 73230 LES DESERTS
Voirc/arrêté circu/SD

Arrêté n°28-2024 du 6 mai 2024

ARRETE DE FERMETURE TEMPORAIRE DU PAS DE L'ECHELLE SUR LE SENTIER DU GOLET DE L'AGNEAU

LE MAIRE DE LES DESERTS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

VU la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

En raison des intempéries ayant fragilisé le pas de l'échelle et en l'attente des travaux imminents sur le sentier du Golet de l'Agneau,

Considérant que pour sécuriser l'accès des différents usagers du sentier, il y a lieu de fermer temporairement le pas de l'échelle sur le sentier du Golet de l'agneau

ARRETE

ARTICLE 1

Le pas de l'échelle sur le sentier du Golet de l'agneau sera totalement fermé du 6 au 20 mai 2024, pour des raisons de sécurité et des travaux de purge et de rééquipement de la falaise.

ARTICLE 2

Madame le Maire de LES DESERTS,

Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de CHALLES LES EAUX

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise au PNR du Massif des Bauges

Fait à LES DESERTS le 6 mai 2024.

Le Maire,
Sandra FERRARI

